

Création d'une annexe de l'hôtel-restaurant «Le Gimbelhof» – Lembach

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

| | |
|---------------------------------|---|
| PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: | Monsieur Jacques GUNDER |
| ETABLISSEMENT : | Le Gimbelhof 67210 LEMBACH |
| STATUT JURIDIQUE : | Fonds : SA « Hôtel-restaurant Gimbelhof » - Directeur Général : Monsieur Jacques GUNDER Murs : Propriété en nom propre - Monsieur Jacques GUNDER et Madame Lydia GOERICH |
| FORMATION / EXPERIENCE | Monsieur Jacques GUNDER est titulaire d'un Brevet Professionnel « Cuisinier » et d'un Brevet de Technicien « Hôtellerie ». |
| PROFESSIONNELLE: | Il dispose d'une expérience professionnelle de plus de 30 ans dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. |

PROJET

DESCRIPTION :

Propriétaire et exploitant de l'hôtel-restaurant « Le Gimbelhof » situé dans le Parc Naturel des Vosges du Nord, Monsieur GUNDER accueille une grande clientèle d'excursionnistes.

Fort de ce constat, Monsieur GUNDER a souhaité créer un restaurant annexe type self, pouvant accueillir les randonneurs et les clients cherchant une forme de petite restauration rapide avec un bon rapport qualité / prix. Son projet porte sur une extension de la capacité d'accueil de 150 couverts. Isolée et chauffée cette annexe fonctionnera toute l'année.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 365.390,42 €
Montant H.T. éligible : **333.643,75 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

| | |
|-----------------|-----------------|
| Autofinancement | 350.140,42 € |
| Département 67 | 15.250 € |

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de montagne, il est proposé d'attribuer à la S.A. « Hôtel-restaurant Gimbelhof », une subvention au titre de la modernisation du restaurant **plafonnée à 15.250 €** (selon critères et dans le respect du Régime de Minimis), correspondant à **30%** du montant H.T éligible.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par la **C.C.I.** en partenariat avec l'ADT, à savoir :

- Suivre un stage de formation sur les techniques d'anticipation et de gestion des situations conflictuelles
- Refonte du site Internet

Bureau du 15 avril 2014